



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Coaticook

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale adjointe et greffière de la susdite municipalité régionale de comté (MRC) et ce, en vertu de l'article 433.1 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) que :

le conseil de la MRC, a adopté lors de sa session ordinaire tenue le 21 juin 2023, un **PLAN RÉGIONAL DES MILIEUX HUMIDES ET HYDRIQUES (PRMHH) DE LA MRC** en vertu des articles 15 et suivants de la *Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés* (RLRQ, chapitre C-6.2).

La concertation menée dans le cadre de l'élaboration du PRMHH a permis de dégager les enjeux et préoccupations environnementales à considérer dans la stratégie de conservation et d'élaborer une méthode de sélection juste, équitable et basée sur la science pour identifier les milieux humides et hydriques retenus à conserver pour l'ensemble du territoire de la MRC.

Ce document de planification comporte un portrait du territoire, un diagnostic environnemental, un engagement de conservation et une stratégie de conservation pour les 10 prochaines années.

Il a été transmis au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) pour analyse et approbation.

Le PRMHH est maintenant déposé au bureau de la soussignée, sis au 294 de la rue Saint-Jacques Nord à Coaticook. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture du bureau, et en avoir copie moyennant les frais exigibles. Il est également disponible à des fins de consultation au bureau de chacune des municipalités dont le territoire fait partie de la MRC de Coaticook.

Fait à Coaticook (Province de Québec), ce 21 juin 2023.

La directrice générale adjointe
et Greffière

Nancy BILODEAU, OMA